



## Note – AEUMC / USMCA (Accord États-Unis-Mexique-Canada)

### Principaux points de l'AEUMC en résumé en comparaison avec l'ALENA

AEUMC	ALENA (auparavant)
<p><b>Gestion de l'offre :</b> Accès élargi aux marchés canadiens du lait aux producteurs américains de 3,58 %</p> <p>Élimination de la classe 7 sur le lait diafiltré.</p>	<p><b>Gestion de l'offre :</b> Produits agricoles largement exclus des mesures de libéralisation. Imposition de tarifs douaniers sur les importations des produits sous gestion de l'offre canadienne (entre 200 % et 300%)</p> <p><b>Mars 2017 :</b> Création d'une nouvelle classe de produits laitiers « la classe 7 » pour les produits de lait diafiltré, permettant au Canada d'abaisser le prix de ces produits.</p>
<p><b>De minimis :</b> Seuil de perception des droits de douanes à 150 \$ et seuil de perception des taxes de vente à 40 \$</p>	<p><b>De minimis :</b> Seuil de perception des droits de douanes à 20 \$ et seuil de perception des taxes de vente à 20 \$</p>
<p><b>Droits de douanes</b> supplémentaires maintenus sur l'aluminium, l'acier et le bois d'œuvre en vertu de l'article 232 (tarifs pour des enjeux de sécurité nationale). Des négociations devraient se poursuivre.</p>	<p><b>Droits de douanes :</b> Surtaxes annoncées dans les mois précédents sur l'aluminium (10 %), l'acier (25 %) et le bois d'œuvre.</p>
<p><b>Chapitre 19 :</b> Le mécanisme de règlement des différends est maintenu.</p>	Idem
<p><b>Exemption culturelle :</b> Maintenu avec un ajout du terme « en ligne ».</p>	Idem
<p><b>Propriété intellectuelle :</b> Prévient 2 ans de plus pour la protection des brevets, soit à 10 ans (à l'instar de l'entente avec le Mexique.) Viendrait donc accroître la protection des droits de propriété intellectuelle, en particulier dans le secteur pharmaceutique.</p>	<p><b>Propriété intellectuelle :</b> Protection des brevets pour une durée de 8 ans.</p>
<p><b>Libre circulation des personnes :</b> Maintenu mais en incluant une application plus stricte des lois en vigueur, c'est-à-dire de mettre un terme au laisser-faire du côté des Américains</p>	<p><b>Libre circulation des personnes :</b> Plus de flexibilité dans l'application des lois en vigueur.</p>
<p><b>Secteur de l'automobile :</b> Limite d'exportation des automobiles fixée à 1 million de véhicules avant l'imposition de possibles tarifs (ce qui est considérable selon plusieurs analystes) et protection contre d'éventuels tarifs douaniers pour ce secteur.</p>	<p><b>Secteur de l'automobile :</b> Les exportations canadiennes de véhicules et de pièces d'auto aux États-Unis se chiffraient à 71 milliards de dollars l'an dernier, selon Washington. Le président Trump menaçait d'imposer des tarifs douaniers de 25 % sur les importations de véhicules et de pièces d'auto du Canada.</p>
<p><b>Clause crépusculaire :</b> À l'instar de l'entente avec le Mexique, accord valable pour les 16 prochaines années, avec une modification de la clause crépusculaire, qui forcera désormais les pays partenaires à réviser les termes de l'entente tous les 6 ans.</p>	<p><b>Clause crépusculaire :</b> Absente afin de projeter une image de long terme à l'ALENA et de prévisibilité, par le fait même.</p>
<p><b>Autres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Nouveau <b>chapitre sur l'environnement</b> - normes exécutoires pour les trois pays</li><li>– Mesure additionnelle afin que le traité soit interprété de façon conforme aux <b>lois autochtones</b>.</li><li>– Dispositions concernant <b>l'égalité des genres</b> dans les législations des trois pays contre la discrimination.</li></ul>	



### Messages-clés

- L'AEUMC marque la **fin de l'incertitude** et les gouvernements **devront soutenir les entreprises** pour bien assurer la transition.
- Nous sommes préoccupés du sort des entreprises agricoles opérant sous la **gestion de l'offre** et déçus que le gouvernement se soit résolu à concéder des accès au marché canadien.
  - Le gouvernement fédéral doit faire en sorte que **les entreprises touchées soient dédommagées** afin de les appuyer dans cette transition délicate, et que **les producteurs d'ici** reçoivent un **dédommagement** équivalent à l'importance du secteur agroalimentaire québécois dans l'économie canadienne.
  - La **promotion des produits d'ici** sera de plus en plus importante, surtout après la signature du PTPGP et de l'AECG.
- Les **tarifs douaniers injustifiés** sur l'acier, l'aluminium et le bois d'œuvre demeurant, nous insistons sur **l'importance que les négociateurs fédéraux maintiennent leurs demandes** auprès de leurs homologues américains afin de **mettre un terme à cette situation** qui nuit aux économies canadienne et américaine.
- En augmentant le seuil de perception du droit de douane, le **de minimis**, de **20 \$ à 150 \$**, le commerce de détail dans son ensemble doit **recevoir une attention particulière** de la part des gouvernements, si l'on veut maintenir leur compétitivité face aux entreprises étrangères.



## ANNEXE - Explications

---

### Gestion de l'offre

- Cinq secteurs de production sont assujettis à la gestion de l'offre :
  - les produits laitiers (bovins) ;
  - le poulet ;
  - le dindon ;
  - les œufs de consommation ;
  - les œufs d'incubation.
- La gestion de l'offre comporte trois volets : Le contrôle de la production au moyen de quotas, l'établissement des prix et le contrôle des importations au moyen de contingents tarifaires (souvent erronément désignés comme des quotas). C'est ce dernier volet qui irrite l'administration américaine dans le contexte de l'ALENA.
- Le Canada accorde un accès minimum à ses partenaires commerciaux. Toutes les importations de produits laitiers, de volaille et d'œufs qui excèdent la limite établie par les contingents sont assujetties à des tarifs douaniers élevés qui les rendent non concurrentiels par rapport à leurs équivalents locaux.
- L'objectif est de protéger les producteurs canadiens en évitant que le marché soit inondé de produits étrangers moins chers.
- Au Québec, plus de 6 900 entreprises agricoles, réparties dans toutes les régions, opèrent dans ce système; elles sont responsables de plus de 40 % des recettes agricoles totales
- Compte tenu de l'aide accordée par les États-Unis à leur système agricole, un positionnement de faiblesse sur cet enjeu serait totalement injustifié.

**De Minimis** (note du Conseil canadien du commerce de détail CCCD – « Assurons-nous que les règles du jeu soient équitables pour les détaillants du Canada »)

### Avant (ALENA)

- En vertu du Décret de remise visant les importations par la poste et du Décret de remise visant les importations par messenger, le seuil du *de minimis* est actuellement fixé à 20 \$ CAN.
- Les États-Unis ont depuis longtemps un seuil du *de minimis* beaucoup plus élevé que celui au Canada. Il s'élevait à 200 \$ US jusqu'en mars 2016, puis est passé à 800 \$ US.
- Si le seuil du *de minimis* atteignait un niveau équivalent à 200 \$ par exemple comme le demandent des commerçants en ligne américains, on assisterait à une forte augmentation des achats transfrontaliers, ce qui aurait des conséquences évidentes pour les détaillants canadiens et leurs employés.



- Selon le Conseil canadien du commerce de détail, même une augmentation en apparence légère pourrait avoir des répercussions importantes, particulièrement parce qu'avec l'augmentation du seuil, les commerçants en ligne américains pourraient commencer à offrir les frais d'envoi gratuits vers le Canada, ce que nombre d'entre eux offrent déjà à leurs clients aux États-Unis.
- Les investissements réalisés par les détaillants canadiens établissant des offres en ligne pourraient être menacés, ce qui aurait aussi des répercussions sur certains emplois très bien payés dans les secteurs des TI, de la logistique et de la distribution, par exemple.
- L'affectation interne des capitaux pourrait devenir un enjeu pour les entreprises américaines et internationales qui exercent leurs activités au Canada, car il serait alors plus difficile de convaincre les sièges sociaux de la nécessité d'investir dans les offres en ligne canadiennes, voire dans les magasins traditionnels, puisque les consommateurs pourraient tout aussi bien être servis en ligne, par d'autres pays que le Canada.

<https://www.retailcouncil.org/fr/reglesequitables>

### Étude PwC : Évaluation des répercussions économiques d'une hausse du seuil de minimis au Canada, commandée par le CCCD

« Selon notre évaluation, ce sont les employés encaissant un revenu relativement modeste et ayant relativement peu d'options de rechange professionnelles qui seraient les plus durement touchés par les pertes d'emploi dans le secteur du commerce de détail. La hausse du seuil de minimis permettrait aux consommateurs canadiens d'éviter de payer des taxes et des droits sur les produits importés qu'ils achètent en ligne à des prix américains inférieurs. Cela suggère que la hausse du seuil profiterait davantage aux plus grands consommateurs, ce qui correspond habituellement aux mieux nantis de la société canadienne. Par contre, les pertes liées à une hausse du seuil de minimis se feraient plutôt sentir parmi ceux qui composent la couche socioéconomique inférieure (les employés du secteur du commerce de détail) du Canada. Par conséquent, cela se traduirait vraisemblablement par l'exacerbation de l'iniquité. »

Incidences économiques nettes				
		Seuil de 800 \$ US	Seuil de 200 \$ US	Seuil de 200 \$ US, exon. des droits univ.
<b>PIB (G\$ CA)</b>	2017	-5,2 \$	-4,9 \$	-2,5 \$
	2018	-6,8 \$	-6,4 \$	-3,4 \$
	2019	-9,0 \$	-8,6 \$	-4,5 \$
	2020	-12,0 \$	-11,5 \$	-6,0 \$
<b>Revenu de travail (G\$ CA)</b>	2017	-4,0 \$	-3,7 \$	-1,7 \$
	2018	-5,2 \$	-4,9 \$	-2,3 \$
	2019	-6,9 \$	-6,5 \$	-3,1 \$
	2020	-9,2 \$	-8,8 \$	-4,1 \$
<b>Emploi</b>	2017	-129 492	-120 858	-52 145
	2018	-170 027	-159 992	-69 030
	2019	-225 071	-213 182	-91 994
	2020	-300 244	-286 224	-123 531



## **Sommaire exécutif du mémoire de la FCCQ sur l'ALENA (Septembre 2018)**

Pour la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), il ne fait aucun doute que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) a été bénéfique pour le Canada et pour le Québec.

Ainsi, depuis l'entrée en vigueur du traité, en 1994, la valeur des exportations canadiennes vers les États-Unis est passée de 183 milliards \$ à plus de 400 milliards \$ par an. Et ce n'est pas une relation à un sens unique. Le Canada est en effet le principal marché d'exportation de son voisin du sud.

Dans ce contexte, la décision de l'administration américaine de rouvrir le traité pour en renégocier certaines sections suscite beaucoup d'inquiétude, tant dans les cercles politiques que dans le milieu des affaires.

Le poids des États-Unis et le discours ouvertement protectionniste de leur président font redouter une négociation à armes inégales, qui se solderait par des avantages pour les entreprises américaines, au détriment de leurs homologues du Canada et du Mexique.

Force est toutefois de reconnaître qu'après 25 ans, certains pans du traité doivent être revus, notamment pour tenir compte du progrès technologique et de ce qui se fait ailleurs dans le monde, en matière de libre-échange.

Au cours des derniers mois, la FCCQ a consulté ses membres au sujet de l'ALENA. Leur adhésion au libre-échange est indéfectible, mais ils sont préoccupés, notamment en ce qui concerne la protection de certains secteurs d'activité névralgiques pour le Québec.

Dans le cadre de ce mémoire, la FCCQ a sélectionné sept priorités parmi celles qui sont le plus souvent évoquées par ses membres.

Les priorités de la FCCQ :

- 1- Éviter tout recul en matière d'accès au marché;
- 2- Faciliter l'admission et le séjour temporaire de voyageurs d'affaires et de travailleurs qualifiés;
- 3- Réduire les obstacles techniques au commerce en assurant une meilleure coopération réglementaire;
- 4- Assurer le maintien de la gestion de l'offre;
- 5- Assurer une meilleure coopération environnementale trilatérale;
- 6- Maintenir les règles et mécanismes existants en matière de règlement des différends;
- 7- Encadrer le commerce électronique et la protection des données.

Pour la FCCQ, le processus en cours est risqué. Mais il s'agit aussi d'une occasion à saisir pour éliminer des écueils persistants et faciliter les échanges de manière durable, au bénéfice de toutes les parties.



## Liste des recommandations spécifiques de la FCCQ

### **Priorité 1 : Éviter tout recul en matière d'accès au marché;**

La renégociation de l'ALENA doit minimalement maintenir l'accès au marché prévu selon l'accord en vigueur aujourd'hui. Toute modification aux conditions d'accès au marché prévus dans le traité doit viser à renforcer l'accès au marché et l'intégration nord-américaine et non le contraire.

### **Priorité 2 : Faciliter l'admission et le séjour temporaire de voyageurs d'affaires et de travailleurs qualifiés;**

Le gouvernement du Canada doit prioriser la révision du Chapitre 16 de l'Accord afin de faciliter l'admission et le séjour temporaire de voyageurs d'affaires et travailleurs qualifiés en clarifiant les règles liées à la livraison de service après-vente ainsi qu'en élargissant les catégories de professionnels éligibles à l'entrée temporaire.

### **Priorité 3 : Réduire les obstacles techniques au commerce en assurant une meilleure coopération réglementaire;**

L'ALENA renégocié doit comprendre un chapitre spécifique portant sur la coopération réglementaire afin d'assurer une meilleure coopération réglementaire et douanière entre les pays signataires.

### **Priorité 4 : Assurer le maintien de la gestion de l'offre;**

Le maintien de la gestion de l'offre doit être considéré comme non négociable. Les tarifs douaniers existants sur les importations de produits agricoles devraient être maintenus, et le Canada ne devrait pas offrir de contingents tarifaires additionnels à ses partenaires, contrairement à ce qui avait été consenti dans le PTP.

### **Priorité 5 : Assurer une meilleure coopération environnementale trilatérale;**

La FCCQ soutient l'inclusion d'un chapitre sur l'environnement dans l'ALENA pour assurer une meilleure coopération environnementale à l'échelle nord-américaine afin d'éviter que les entreprises établies dans des juridictions ayant des obligations de conformité environnementale plus contraignantes ou coûteuses soient défavorisées.

### **Priorité 6 : Maintenir les règles et mécanismes existants en matière de règlement des différends;**

Le chapitre 19 concernant le règlement des différends en matière de droits antidumping et compensateurs doit être maintenu. Il en va de même pour les dispositions prévues aux chapitres 11 et 20.

### **Priorité 7 : Encadrer le commerce électronique et la protection des données.**

Inclure dans l'ALENA un nouveau chapitre sur le commerce électronique qui prévoit des règles assurant un encadrement uniforme du commerce électronique, notamment en ce qui a trait à l'échange de données, et laissant aux pays signataires la possibilité de prendre des mesures nécessaires à la protection et la sécurité des données de ses citoyens et entreprises.

### **Autres priorités d'intervention :**

**Les marchés publics :** Faire en sorte que les entreprises canadiennes et québécoise aient accès aux marchés publics américains.

**La fiscalité :** Adopter des règles interdisant clairement l'imposition de taxes à l'importation (*Border Adjustment Tax, Reciprocal Tax* ou *Destination-based cash flow tax*).

**Vins et alcools :** Il est primordial que la renégociation de l'ALENA ne vienne pas modifier la réglementation actuelle qui protège notre industrie québécoise des vins et alcools, notamment en matière d'embouteillage.